

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

Paris, 19 novembre 2025

Contact presse

Dr François Blanchecotte
06 08 89 61 02
president@sdbio.eu

Siège social
11 rue de Fleurus
75006 Paris
Téléphone : 01 53 63 85 00 -
Télécopie : 01 53 63 85 01.
Email : info@sdbio.eu
Site : www.sdbio.eu

PAGE 1 SUR 2

Le SDBIO est le principal syndicat libéral représentatif de la profession. Il rassemble tous les biologistes libéraux, médecins et pharmaciens. Il négocie les accords conventionnels avec l'Assurance maladie, représente les biologistes médicaux dans l'ensemble des commissions, organismes, où la profession doit faire valoir ses positions (UNPS, Les Libéraux de Santé...). Il représente les biologistes médicaux employeurs dans les négociations de branche.

Pertinence médicale

Le SDBIO salue le rapport d'évaluation de la HAS qui recommande de ne plus prescrire la vitesse de sédimentation

La Haute Autorité de santé (HAS) a récemment publié une recommandation forte : ne plus prescrire la vitesse de sédimentation (VS). Pour le SDBIO, cette décision est une nouvelle opportunité de recentrer la biologie médicale sur les examens apportant une réelle plus-value diagnostique, en cohérence avec une politique d'amélioration de la qualité des soins et de la gestion des budgets publics.

Une recommandation fondée sur des preuves scientifiques

La VS, un marqueur ancien de l'inflammation, est de moins en moins utilisée en raison de ses limites majeures :

- **Manque de reproductibilité.** Des variations importantes peuvent survenir selon la technique utilisée, avec des coefficients de variation atteignant 30 %.
- **Faible spécificité.** Influencée par des facteurs non liés à l'inflammation, comme l'âge ou l'anémie, elle ne reflète pas toujours l'état inflammatoire réel du patient.
- **Cinétique d'augmentation retardée.** Elle peut rester normale même en cas d'inflammation débutante.

Ainsi, la HAS considère « *que la mesure de la vitesse de sédimentation n'a pas démontré d'intérêt médical dans les indications évaluées et recommande d'arrêter sa prescription et son utilisation, quelle que soit la situation clinique* ». Elle souligne que d'autres examens, comme le dosage de la protéine C-réactive (CRP), sont plus performants et déjà remboursés.

Une mesure économique alignée sur les revendications du SDBIO

Le SDBIO rappelle que cette recommandation répond à une préoccupation économique majeure : **la VS représentait en 2023 près de 16 millions d'actes remboursés, pour un coût de 12 millions d'euros**. En milieu hospitalier, sa prescription a déjà été abandonnée depuis plusieurs années, mais elle persistait en ville, générant des dépenses inutiles.

Cette recommandation devrait contribuer à stabiliser les financements, à renforcer la pertinence des actes médicaux et à soutenir l'investissement dans des examens innovants.

-
Paris, 19 novembre 2025

PAGE 2 SUR 2

Une avancée pour la pertinence des soins

Cette décision s'inscrit dans la démarche de la HAS visant à promouvoir la pertinence des soins : délivrer le bon examen, au bon patient, au bon moment.

Le SDBIO souhaite que la NABM puisse être actualisée dans les meilleurs délais et la possibilité pour les biologistes médicaux de s'appuyer sur cette recommandation pour remplacer le VS par des alternatives plus fiables, comme la CRP, et ainsi contribuer à une médecine plus efficace et responsable.

Pour le SDBIO, « *les autorités doivent faire preuve d'autant de célérité et de volonté à écarter les examens inutiles qu'à inclure les actes innovants pertinents dans la nomenclature* ».

À retenir

- La VS n'est plus recommandée en raison de son manque de fiabilité.
 - Cette mesure permet **d'économiser 12 millions d'euros**, évitant une baisse des tarifs des autres examens.
 - Le SDBIO soutient cette décision, qui allie **pertinence médicale** et optimisation économique.
 - Le SDBIO demande une **actualisation plus rapide de la NABM** afin d'écarter les actes obsolètes et inclure les innovations pertinentes
-

Pour en savoir plus, consultez le rapport d'évaluation de la HAS